

IAS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & SERVICES

Livret de formation *Intelligence Artificielle*

Catalogue de modules de formation à l'intelligence artificielle.
Pour entreprises, organismes de formation, CFA, écoles et
particuliers.

Conçu par Ludovic Dumay, consultant IA.

IAS — Intelligence Artificielle & Services

Ludovic Dumay · Consultant IA

contact@consultant-ia.net · +33 6 82 21 65 53

SIRET : 479 669 707 00065

Édition 2026

Version 1.0

Besançon, France

Présentation de l'organisme

IAS — Intelligence Artificielle & Services

IAS est une structure fondée par Ludovic Dumay, consultant et formateur en intelligence artificielle, et Julien Poveda, développeur web et expert IA. Notre activité principale est l'accompagnement des entreprises et des organismes de formation dans leur transformation par l'intelligence artificielle.

Nous intervenons auprès des entreprises, CFA, GRETA, AFPA, écoles privées, centres de formation continue et structures d'insertion pour : auditer leur maturité IA, concevoir des plans de formation IA, structurer l'ingénierie pédagogique, garantir la conformité IA/RGPD et conduire le changement auprès des équipes.

COORDONNÉES

Raison sociale	IAS — Intelligence Artificielle & Services
Formateur	Ludovic Dumay, consultant IA
SIRET	479 669 707 00065
Adresse	Besançon, France
Téléphone	+33 6 82 21 65 53
Email	contact@consultant-ia.net
Site web	agence.consultant-ia.net

Note importante : Les modules décrits dans ce livret sont conçus pour être intégrés au catalogue de votre organisme de formation ou déployés en intra-entreprise. Si votre organisme est certifié Qualiopi et dispose d'un numéro de déclaration d'activité, les modules peuvent être positionnés dans votre catalogue éligible aux financements. Pour les entreprises, les modules peuvent faire l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de prestation. IAS fournit le contenu pédagogique, votre structure porte la démarche administrative et toute demande de financement.

Outil de référence : L'ensemble des formations s'appuie sur **Devin** (anciennement Windsurf, créé par Cognition), agent IA autonome. Devin est utilisé dans toutes ses surfaces : Devin Desktop, Devin Cloud, Devin CLI. Le système de skills de Devin est au cœur de la formation.

DOMAINE DE COMPÉTENCE

- Audit IA organisationnel pour entreprises et organismes de formation
- Conception de plans de formation IA (modules transversaux et par filière)
- Ingénierie pédagogique IA (supports, exercices, évaluations, intégration LMS)
- Conformité IA/RGPD/AI Act

- Conduite du changement et formation de formateurs (train-the-trainer)
- Développement d'outils IA sur mesure (applications, plugins, automatisations)

Catalogue des modules

Quatorze modules constituent le catalogue : six modules transversaux (base), six modules avancés Devin (spécialisation) et deux modules d'outils pédagogiques IA (NotebookLM et Napkin) dédiés aux formateurs. Chaque module est adaptable à votre filière (BTP, transport, industrie, sanitaire, agriculture, commerce). Un parcours complet comprend 3 à 14 modules, pour un volume total de 14 à 119 heures.

N°	MODULE	DURÉE	PUBLIC	PRÉREQUIS
01	Initiation à l'IA pour tous les métiers	7h	Tous apprenants	Aucun
02	Prompt Engineering avec Devin appliqué au métier	14h	Tous apprenants	Module 01 recommandé
03	Skills Devin et automatisation métier	14h	Apprenants intermédiaires	Module 02
04	IA, RGPD et conformité professionnelle	7h	Tous apprenants	Aucun
05	Projet IA appliqué au métier	14h	Apprenants intermédiaires	Modules 02 et 03
06	Veille IA et apprentissage continu	7h	Tous apprenants	Module 01 recommandé
07	Skills Devin avancés : conception et patterns	14h	Apprenants avancés	Module 03
08	MCP Servers : connecter Devin à vos outils	7h	Apprenants intermédiaires	Module 03, 07 recommandé
09	Plugins Devin : packager et partager	7h	Apprenants avancés	Modules 03 et 07
10	Automations Devin : workflows event-driven	7h	Apprenants intermédiaires	Module 03
11	Playbooks et Knowledge Devin	7h	Apprenants intermédiaires	Module 02, 03 recommandé
12	DANA : analyse de données avec Devin	7h	Apprenants intermédiaires	Module 02, 08 recommandé
13	NotebookLM : assistant de recherche et création pédagogique	7h	Formateurs, pédagogues	Module 01 recommandé
14	Napkin AI : visuels et supports pédagogiques par IA	7h	Formateurs, pédagogues	Module 01 recommandé

PARCOURS TYPES RECOMMANDÉS

PARCOURS	MODULES	VOLUME	OBJECTIF
Sensibilisation	01 + 04	14h	Découverte de l'IA et cadre légal
Montée en compétence	01 + 02 + 04 + 06	35h	Autonomie opérationnelle sur Devin
Parcours complet	01 + 02 + 03 + 04 + 05 + 06	63h	Maîtrise complète, projet IA déployé
Expert Skills Devin	03 + 07 + 09	35h	Création et distribution de skills professionnels
Expert intégration	08 + 10 + 11 + 12	28h	Connexion d'outils, automatisation et analyse de données
Pédagogie IA pour formateurs	13 + 14	14h	Supports pédagogiques sourcés et visuels (NotebookLM + Napkin)
Parcours exhaustif	01 à 14	119h	Maîtrise complète de l'écosystème Devin et des outils pédagogiques IA

Programme détaillé *des modules*

Chaque module est décrit selon les mentions obligatoires de l'article L6353-8 du Code du travail : objectifs, contenu, durée, modalités pédagogiques, modalités d'évaluation, prérequis.

01 Initiation à l'IA pour tous les métiers

7 heures

PUBLIC VISÉ

Tous apprenants, quel que soit le niveau

PRÉREQUIS

Aucun prérequis technique

MODALITÉS

Présentiel ou distanciel (visioconférence)

EFFECTIF MAX

12 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle, ses possibilités et ses limites
- Identifier les outils IA pertinents pour le métier cible
- Découvrir des cas d'usage concrets de l'IA dans le métier
- Démystifier l'IA et aborder les questions éthiques
- Réaliser premiers pas pratiques avec un outil IA

CONTENU

- Définition et histoire de l'IA (1h) : qu'est-ce que l'IA, différence entre IA générative et IA analytique, panorama des modèles actuels
- Panorama des outils IA par métier (2h) : présentation des outils pertinents pour la filière, démonstrations en direct
- Cas d'usage concrets (2h) : comment l'IA change le quotidien du [métier], exemples ancrés dans la réalité du terrain
- Éthique, limites et risques (1h) : hallucinations, biais, confidentialité, responsabilités
- Atelier pratique (1h) : première interaction avec un outil IA sur un cas réel du métier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM final (10 questions, 70% de réussite requis)
- Atelier pratique évalué : production d'un prompt simple sur un cas métier
- Auto-évaluation de positionnement en début et fin de session

02 Prompt Engineering avec Devin appliqué au métier

14 heures

PUBLIC VISÉ

Apprenants ayant suivi le module 01

PRÉREQUIS

Module 01 recommandé

MODALITÉS

Présentiel ou distanciel (visioconférence)

EFFECTIF MAX

10 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser l'art de communiquer avec les IA pour obtenir des résultats professionnels
- Appliquer des techniques avancées de prompting au métier cible
- Chaîner des prompts pour réaliser des tâches complexes
- Évaluer la qualité des réponses et itérer
- Atteindre l'autonomie opérationnelle sur les outils IA du métier

CONTENU

- Fondamentaux du prompt engineering (2h) : anatomie d'un prompt, contexte, instruction, format de sortie
- Techniques avancées (3h) : few-shot prompting, chain-of-thought, role prompting, structured output
- Frameworks de prompting (2h) : CRISPE, RACE, RTF, templates réutilisables
- Chaînage de prompts (3h) : décomposer une tâche complexe en étapes, orchestrer plusieurs prompts
- Exercices appliqués au métier (4h) : rédaction de comptes-rendus, génération de documents techniques, analyse de données, cas réels apportés par les apprenants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation : production d'un livrable professionnel via prompting (compte-rendu, document, analyse)
- Grille d'évaluation : qualité du prompt, pertinence du résultat, capacité d'itération
- Présentation orale du livrable (10 min par apprenant)

03 Skills Devin et automatisation métier

14 heures

PUBLIC VISÉ

Apprenants intermédiaires ayant suivi le module 02

PRÉREQUIS

Module 02 obligatoire

MODALITÉS

Présentiel recommandé, distanciel possible

EFFECTIF MAX

8 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le système de skills de Devin et son architecture
- Créer un SKILL.md fonctionnel avec frontmatter YAML
- Structurer une procédure métier réutilisable sous forme de skill
- Configurer les permissions et les outils autorisés d'un skill
- Déployer un skill métier opérationnel et le documenter

CONTENU

- Introduction au système de skills de Devin (2h) : format SKILL.md, placement, progressive disclosure, standard Agent Skills
- Anatomie d'un SKILL.md (3h) : frontmatter YAML (name, description, allowed-tools, permissions, subagent, model), corps du prompt, bonnes pratiques
- Création d'un premier skill métier (3h) : choix d'une procédure, rédaction, fichiers de support (scripts, templates, checklists), test
- Permissions, outils et subagents (2h) : allowed-tools, permissions allow/deny/ask, exécution en subagent
- Atelier : déploiement d'un skill métier complet (4h) : conception, développement, tests, documentation, présentation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Livrable : un skill Devin fonctionnel, déployé et documenté
- Démonstration du skill devant le groupe (15 min)
- Grille d'évaluation : fonctionnalité, qualité du prompt, pertinence métier, documentation, sécurité

04 IA, RGPD et conformité professionnelle

7 heures

PUBLIC VISÉ

Tous apprenants, formateurs, équipes administratives

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS

Présentiel ou distanciel

EFFECTIF MAX

15 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le cadre légal de l'IA (AI Act, RGPD)
- Identifier les risques liés à l'usage professionnel de l'IA
- Appliquer les bonnes pratiques de confidentialité
- Utiliser l'IA de façon responsable et conforme

CONTENU

- Le RGPD et l'IA (2h) : principes, base légale, droits des personnes, registre des traitements
- L'AI Act européen (2h) : classification des systèmes d'IA, obligations, calendrier d'application
- Risques et bonnes pratiques (2h) : confidentialité des données, prompt injection, fuites de données, choix cloud vs local
- Cas pratiques par métier (1h) : especially pour les métiers manipulant des données sensibles (sanitaire, social, juridique)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM final (15 questions, 70% de réussite requis)
- Analyse de cas : identifier les risques RGPD dans un scénario d'usage IA

05 Projet IA appliqué au métier

14 heures

PUBLIC VISÉ

Apprenants intermédiaires ayant suivi les modules 02 et 03

PRÉREQUIS

Modules 02 et 03 obligatoires

MODALITÉS

Présentiel recommandé, accompagnement individualisé

EFFECTIF MAX

6 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier un problème de son futur métier résolvable par l'IA
- Concevoir une solution IA complète (skill Devin, prompts, intégration)
- Mettre en œuvre la solution et la tester
- Présenter et défendre le projet devant un jury

CONTENU

- Cadrage du projet (2h) : identification du problème, définition des objectifs, périmètre
- Conception de la solution (4h) : choix de l'approche (skill, MCP, plugin), architecture, prompts
- Mise en œuvre (4h) : développement, tests, itérations, accompagnement personnalisé
- Préparation de la présentation (2h) : support, démonstration, argumentaire
- Présentation et évaluation (2h) : soutenance devant jury, questions-réponses, feedback

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Livrable : un projet IA concret déployé et documenté
- Soutenance orale (20 min : 10 min de présentation + 10 min de questions)
- Grille d'évaluation : pertinence du problème, qualité technique, impact métier, présentation

06 Veille IA et apprentissage continu

7 heures

PUBLIC VISÉ

Tous apprenants, formateurs internes

PRÉREQUIS

Module 01 recommandé

MODALITÉS

Présentiel ou distanciel

EFFECTIF MAX

12 apprenants par session

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Construire sa veille IA personnalisée
- Identifier les sources fiables et les outils de monitoring
- Développer une stratégie d'apprentissage continu
- Mettre en place un système de veille opérationnel

CONTENU

- Sources et ressources IA (2h) : newsletters, blogs, podcasts, comptes X/LinkedIn, communautés
- Outils de veille (2h) : agrégateurs, alertes, NotebookLM, outils IA de synthèse
- Stratégie d'apprentissage continu (1h) : plan de développement personnel sur 6 mois
- Atelier pratique (2h) : mise en place d'un système de veille opérationnel personnalisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Livrable : un système de veille opérationnel documenté
- Plan de développement personnel sur 6 mois
- Auto-évaluation de la capacité à suivre l'évolution de l'IA

Adaptation par filière

Les mêmes modules, des cas d'usage différents selon votre secteur d'activité. Cette adaptation est incluse dans chaque plan de formation.

SECTEUR	MODULE 02 : PROMPT ENGINEERING	MODULE 03 : AUTOMATISATION	MODULE 05 : PROJET IA
BTP / Construction	Génération de devis, notices techniques	Automatisation planning chantier	Assistant IA devis-maçonnerie
Industrie / Métallurgie	Rapports de maintenance, analyse défauts	Maintenance prédictive, ordres de fabrication	Agent IA suivi qualité
Transport / Logistique	Optimisation tournées, documents de transport	Automatisation suivi flotte, prévision flux	Optimiseur de tournées IA
Sanitaire / Social	Comptes-rendus d'intervention, synthèses	Gestion documentaire confidentielle	Assistant IA comptes-rendus
Agriculture / Agroalimentaire	Analyse données agricoles, rapports qualité	Automatisation contrôle qualité laboratoire	IA agriculture de précision
Commerce / Vente	Scripts de vente, propositions commerciales	Automatisation CRM, suivi prospects	Assistant IA commercial
Tertiaire / Gestion	Rapports, synthèses, comptes-rendus	Automatisation reporting, facturation	Automatisation reporting

Modalités pédagogiques

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Notre approche est résolument pratique et orientée métier. Pas de théorie abstraite : chaque module est construit sur les cas d'usage réels de vos apprenants. La pédagogie repose sur :

- **Apprentissage par la pratique** : 60% du temps en ateliers et exercices, 40% en apports théoriques
- **Cas réels du métier** : les exercices sont construits sur les situations professionnelles vécues par les apprenants
- **Approche progressive** : du simple au complexe, chaque module construit sur le précédent
- **Personnalisation** : adaptation du contenu au niveau et au secteur de chaque groupe
- **Autonomie** : l'objectif final est l'autonomie opérationnelle des apprenants

MODALITÉS DE DISPENSATION

MODALITÉ	DESCRIPTION	MODULES CONCERNÉS
Présentiel	En salle équipée (ordinateurs, connexion internet, vidéoprojecteur). Interaction directe, ateliers en binômes.	Tous modules
Distanciel (visioconférence)	Session en visio sur plateforme (Zoom, Teams, Google Meet). Partage d'écran, salles de sous-groupes, outils collaboratifs.	Modules 01, 02, 04, 06
Mixte (blended)	Combinaison présentiel + distanciel. Théorie en distanciel, ateliers en présentiel.	Tous modules

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Supports de cours (slides PDF) fournis à chaque apprenant
- Exercices et corrigés imprimables ou numériques
- Accès aux outils IA pendant la formation (comptes temporaires si nécessaire)
- Kit pédagogique remis à l'organisme (supports, exercices, corrigés, évaluations)
- Plateforme LMS : intégration possible sur votre LMS existant (Moodle, 360Learning, Didacte)
- Connexion internet haut débit requise (présentiel et distanciel)
- Ordinateur personnel recommandé pour chaque apprenant

QUALIFICATION DU FORMATEUR

Ludovic Dumay — Consultant et formateur en intelligence artificielle. En veille quotidienne sur les modèles IA (Qwen, GLM, Kimi, MiniMax, Mistral, Grok, Gemini, Devin). Intervient auprès d'entreprises, de CFA, GRETA, AFPA, écoles et centres de formation. Spécialisé dans l'accompagnement des organisations dans leur transformation IA.

Modalités d'évaluation

ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION

- **Positionnement initial** : auto-évaluation du niveau de chaque apprenant en début de parcours
- **Évaluation formative** : exercices pratiques à chaque module, feedback immédiat du formateur
- **Évaluation sommative** : QCM, mises en situation, livrables selon le module

ÉVALUATION EN FIN DE PARCOURS

MODULE	MODALITÉ D'ÉVALUATION	CRITÈRE DE RÉUSSITE
01 — Initiation	QCM (10 questions) + atelier pratique	70% au QCM + production d'un prompt simple
02 — Prompt Engineering	Mise en situation : production d'un livrable professionnel	Grille d'évaluation sur 20 points, 12/20 requis
03 — Skills Devin	Livrable : skill Devin déployé et documenté + démonstration	Skill fonctionnel + documentation complète
04 — Conformité	QCM (15 questions) + analyse de cas	70% au QCM + identification correcte des risques
05 — Projet IA	Soutenance orale (20 min) + livrable	Grille d'évaluation sur 20 points, 12/20 requis
06 — Veille IA	Livrable : système de veille opérationnel + plan 6 mois	Documenter un système de veille fonctionnel

ATTESTATION DE FORMATION

À l'issue de chaque module, une attestation de formation est remise à chaque apprenant mentionnant :

- L'identité de l'organisme (raison sociale, adresse)
- L'identité du bénéficiaire (nom, prénom)
- L'intitulé de la formation suivie
- Les dates de réalisation
- La durée effective de la formation
- Les objectifs, la nature et les résultats de l'évaluation

BASE LÉGALE

Article L6353-1 du Code du travail : « À l'issue de la formation, le prestataire de formation délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des compétences ou des aptitudes acquises. »

Tarifs

PRESTATIONS B2B (ENTREPRISES ET ORGANISMES DE FORMATION)

Tarification au TJM (taux journalier moyen). Chaque prestation fait l'objet d'un devis sur mesure après un cadrage gratuit de 30 minutes.

PRESTATION	DURÉE	TARIF
Audit IA organisationnel	4 jours	3 400 €
Plan de formation IA (3-6 modules)	6 jours	5 100 €
Ingénierie pédagogique IA	5 jours	4 250 €
Conformité IA/RGPD	5 jours	4 250 €
Conduite du changement	3 jours	2 550 €
Animation d'un module IA (par session)	1-2 jours	850 € / jour
Train-the-trainer (formation de formateurs internes)	2-5 jours	850 € / jour
Développement d'outils IA sur mesure	Sur devis	850 € / jour

Cadrage gratuit : Un entretien de cadrage de 30 minutes est offert avant toute prestation B2B. Il permet de définir le périmètre, les objectifs et le devis.

Conditions commerciales

CONVENTION DE FORMATION (PERSONNE MORALE)

Toute prestation pour une personne morale (entreprise, CFA, GRETA, AFPA, école, collectivité) fait l'objet d'une convention de formation conforme à l'article L6353-1 du Code du travail. La convention précise :

- L'intitulé, la nature et la durée de la formation
- Les objectifs pédagogiques
- Le programme détaillé
- Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre
- Les modalités d'évaluation
- Le coût par module et le coût total
- Les modalités de règlement

CONTRAT DE FORMATION (PERSONNE PHYSIQUE)

Toute formation suivie par un particulier à ses frais fait l'objet d'un contrat de formation conforme aux articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail. Le contrat précise, à peine de nullité :

- La nature, la durée, le programme et l'objet de la formation
- Les effectifs concernés
- Le niveau de connaissances préalables requis
- Les conditions de dispensation (modalités, moyens pédagogiques et techniques)
- Les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle
- Les diplômes, titres ou références des formateurs
- Les modalités de paiement et les conditions financières en cas de cessation anticipée ou d'abandon

Droit de rétractation : Le stagiaire particulier dispose d'un délai de 10 jours calendaires après signature du contrat pour se rétracter (article L6353-5 du Code du travail). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai (article L6353-6).

CONDITIONS D'ANNULATION

- **Annulation par l'organisme client :** gratuite jusqu'à 14 jours avant le début. Au-delà, 30% du montant facturé si annulation entre 14 et 7 jours, 70% si annulation moins de 7 jours avant.
- **Annulation par IAS :** report ou remboursement intégral sans pénalité pour le client.
- **Abandon en cours de formation :** facturation au prorata des heures effectivement suivies, selon les conditions financières prévues au contrat.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- 30% à la signature de la convention ou du contrat
- 40% à mi-parcours
- 30% à la livraison finale
- Paiement par virement bancaire, délai de 30 jours à réception de facture

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous adaptons les modalités pédagogiques et les supports sur demande. Référent handicap : Ludovic Dumay, contact@consultant-ia.net.

Règlement intérieur

Conforme aux articles L6352-3 à L6352-5 du Code du travail. Applicable à tous les stagiaires des actions de formation dispensées par IAS.

ARTICLE 1 — OBJET

Le présent règlement intérieur définit les règles d'organisation et de fonctionnement applicables aux stagiaires participant aux actions de formation dispensées par IAS — Intelligence Artificielle & Services.

ARTICLE 2 — HORAIRES ET ASSIDUITÉ

- Les horaires de formation sont communiqués aux stagiaires avant le début de la session.
- Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. Les retards et absences doivent être signalés au formateur.
- Une feuille d'émargement est signée par chaque stagiaire pour chaque demi-journée de formation.
- L'assiduité est obligatoire pour l'obtention de l'attestation de formation.

ARTICLE 3 — DISCIPLINE

- Les stagiaires s'engagent à respecter les règles de courtoisie et de respect mutuel.
- Tout comportement perturbateur ou irrespectueux peut entraîner l'exclusion de la formation.
- L'usage du téléphone portable est limité aux pauses et urgences.

ARTICLE 4 — HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité du lieu de formation.
- En distanciel, les stagiaires doivent disposer d'un environnement de travail adapté (connexion internet, ordinateur, espace calme).
- Les pauses sont prévues toutes les 2 heures environ (15 minutes) et une pause déjeuner de 45 à 60 minutes.

ARTICLE 5 — CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Les supports de formation sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation.
- Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées pendant la formation, notamment les cas pratiques apportés par les autres participants.
- Les données personnelles collectées (feuilles d'émargement, évaluations) sont traitées conformément au RGPD.

ARTICLE 6 — SANCTIONS

- Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une sanction proportionnée à la gravité.
- Les sanctions vont de l'avertissement verbal à l'exclusion définitive de la formation.
- En cas d'exclusion, les sommes versées restent acquises au prorata des heures effectivement suivies.

ARTICLE 7 — RÉCLAMATIONS

- Toute réclamation doit être adressée par écrit à Ludovic Dumay, contact@consultant-ia.net.
- Une réponse est apportée sous 8 jours ouvrés.

- En cas de désaccord persistant, le stagiaire peut saisir le médiateur de la formation professionnelle.

ARTICLE 8 — MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié à tout moment. La version applicable est celle communiquée au stagiaire avant son inscription définitive.

Obligations légales et *références*

INFORMATION PRÉALABLE DES STAGIAIRES (ART. L6353-8 DU CODE DU TRAVAIL)

Avant toute inscription définitive, l'organisme de formation doit mettre à disposition du stagiaire : les objectifs et le contenu de la formation, la liste des formateurs et des enseignants, les horaires, les modalités d'évaluation, les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires, et le règlement intérieur. Pour les contrats avec les particuliers, s'ajoutent les tarifs, les modalités de règlement et les conditions financières en cas de cessation anticipée.

CONTRAT DE FORMATION (ART. L6353-3 À L6353-7 DU CODE DU TRAVAIL)

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat est conclu avant l'inscription définitive et tout règlement de frais. Le contrat doit préciser, à peine de nullité : la nature, la durée, le programme et l'objet de la formation, les effectifs concernés, le niveau de connaissances préalables requis, les conditions de dispensation, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, la qualification des formateurs, les modalités de paiement et les conditions financières en cas de cessation anticipée. Droit de rétractation de 10 jours.

CONVENTION DE FORMATION (ART. L6353-1 DU CODE DU TRAVAIL)

La convention de formation est conclue entre l'organisme de formation et une personne morale (entreprise, collectivité, OPCO). Elle définit les caractéristiques de la formation, les modalités d'exécution et de règlement.

ATTESTATION DE FORMATION (ART. L6353-1 DU CODE DU TRAVAIL)

À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des compétences ou des aptitudes acquises.

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Document attestant que le stagiaire a effectivement suivi la formation. Doit être établi sur papier en-tête de l'organisme, comporter l'identité du stagiaire, l'intitulé de la formation, les dates, la durée effective, et être signé par le responsable de l'organisme.

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Pièce maîtresse de la preuve de réalisation en présentiel. Doit comporter : l'intitulé exact de la formation (identique à la convention et au certificat), les dates et horaires de chaque demi-journée, les noms et prénoms des stagiaires, et la signature manuscrite de chaque stagiaire pour chaque demi-journée.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (ART. L6352-3 À L6352-5 DU CODE DU TRAVAIL)

Tout organisme de formation doit établir un règlement intérieur dans les 3 mois suivant le début de son activité. Il définit les règles d'organisation, de discipline, d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires.

CONSERVATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'organisme de formation doit conserver l'ensemble des pièces justificatives (conventions, contrats, feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations) pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement.